

Délibération n°167/2024

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2024

Date de convocation : 22/10/2024

Nombre de présents : 51

Effectif légal du conseil communautaire : 80

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de votants : 56

Date d'affichage : 22/10/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle de la Forterre de la commune des Hauts-de-Forterre, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-deux octobre deux mil vingt-quatre, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BROSSIER Pascal, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, COMANDRE Edith, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, DA SILVA MOREIRA Paulo, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DROUHIN Alain, DUFOUR Vincent, FOUQUET Yves, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, HERMIER Bernadette, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, LHOE Mireille, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PICARD Christine, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, SALAMOLARD Jean-Luc, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCHE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : BECKER Cécile, CORDE Yohann (suppléant M. Brossier), DESNOYERS Jean (suppléante Mme Comandré), FOURNIER Jean-Claude (pouvoir à M. Pouillot), GROSJEAN Pascale (pouvoir à M. Reverdy), JACQUET Luc, JACQUOT Brigitte, PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), RIGAULT Jean-Michel (pouvoir à M. Vigouroux), SANCHIS Jean-Pierre (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), XAINTE Arnaud.

Délégués absents : BOISARD Jean-François, CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CONTE Claude, COUET Micheline, FERRON Claude, FOUCHER Gérard, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, HABAY BARBAULT Céline, HOUBLIN Gilles, LOURY Jean-Noël, MICHEL Nathalie, PAURON Éric, PERRIER Benoit, PRIGNOT Roger, ROY Daniel.

Secrétaire de Séance : M. Richard JASKOT

OBJET : Versement du soutien financier de la MSA aux associations Petite Enfance et Enfance-Jeunesse du territoire dans le cadre de la Charte avec les Familles pour l'année 2023

- Vu les statuts de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre et en particulier l'article 6.2.6, relatif à l'exercice de la compétence Petite Enfance et Enfance-Jeunesse,
- Vu la délibération n° 011/2021 du 25/01/2021 adoptant le diagnostic de la Convention Territoriale Globale (CTG) et de la Charte avec les Familles,
- Considérant le versement de la MSA à la Communauté de communes de 3 621,76 € au titre de la Charte 2023 et la nécessité de reverser la part revenant aux associations au titre des actions qu'elles ont menées en 2023,

Délibération n°167/2024

- Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente en charge de la Petite-Enfance,
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (56 voix pour) :

- Adopte le versement des subventions suivantes aux associations du territoire, suite à l'aide versée par la MSA dans le cadre de la Charte avec les Familles pour l'année 2023 :

• Crèche de Leugny « les Babisous » :	713,60 €
• Crèche de Bléneau « Les Marmottes » :	826,77 €
• Micro-crèche de Saint-Fargeau « La Maison des Petits » :	500,00 €
• Crèche de Moutiers « Pirouette » :	1 000,00 €
• Centre de Loisirs de Prunoy « Enfance et Loisirs pour Tous » :	500,00 €
• Centre de Loisirs de Toucy « Les P'tits Larousse » :	81,39 €
• Fédération des Foyers Ruraux :	1 000,00 €

- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

